



## DISPONIBLES IMMEDIATEMENT

T.A (Taxes d'Aménagement) : Taxes en sus, déterminée à l'examen du permis de construire

P.A.C. (Participation pour l'Assainissement Collectif) :

- 2500 €uros jusqu'à 100m<sup>2</sup> de Surface Plancher,
- à partir de 101m<sup>2</sup>= 10€/m<sup>2</sup> supplémentaire

Frais de notaire: 9% environ (le détail précis des frais sera fourni par le notaire avant la signature de l'acte de vente).

Caution VRD: 500€

Terrains viabilisés: Eaux Usées, Eau Potable, EDF, Téléphone